

MANIFESTE d'UNION des ASSOCIATIONS du SUD-FRANCILIEN

- 77 - 78 - 91 - 92 - 94 -

***Pour le maintien du plafonnement d'Orly à 200 000 mouvements et  
le maintien du couvre-feu***

Le trafic aérien en Ile de France, et notamment celui de Roissy et d'Orly, génère des nuisances qui ont actuellement largement dépassé le seuil tolérable pour les populations franciliennes.

En ce qui concerne spécifiquement Orly, de plus en plus enclavé en milieu urbain, un couvre-feu nocturne est institué de 23h 30 à 6h 00 depuis 1968 et le trafic a été limité en 1994 à 200.000 mouvements par an (Arrêté du 6/10/94) pour protéger les riverains contre les nuisances sonores.

**Les associations en lutte contre les nuisances aériennes d'Orly font aujourd'hui le constat suivant :**

- Depuis sa promulgation l'Arrêté du 6/10/94 limitant à 200.000 le nombre de mouvements à Orly n'a jamais été respecté malgré les protestations constantes des élus et des associations.
- De fortes pressions s'exercent déjà pour un déplafonnement du nombre de mouvements à Orly afin d'absorber le doublement du trafic aérien prévu à l'horizon 2020. L'aspect environnemental est purement et simplement ignoré.
- Le gouvernement a créé une commission parlementaire sur le sujet de la troisième plate-forme aéroportuaire sans que les élus et les associations franciliennes ne soient valablement consultés, et a décidé unilatéralement d'annuler le projet de Chaulnes.

**Les associations unies déclarent solennellement refuser toute augmentation du trafic aérien sur les aéroports existants en Ile de France et restent vigilantes à l'égard de la réflexion en cours sur la troisième plate-forme.**

**Conscientes des conséquences dramatiques sur leur environnement qu'entraînera, à terme, l'augmentation de 600.000 mouvements en Ile de France, les associations unies exigent, pour Orly, le respect du couvre-feu et l'application stricte du plafonnement à 200.000 mouvements.**

- S'il s'avérait que les Autorités politiques responsables ne prennent pas à court terme les décisions qui s'imposent pour faire face à l'augmentation du trafic aérien,
- si le couvre-feu et les 200.000 mouvements d'Orly étaient remis en cause,

**les associations unies du Sud-Francilien représentant plusieurs millions de personnes mobiliseraient massivement les populations comme elles l'ont déjà fait dans un passé récent.**

UNIES, les associations du Sud-Francilien demandent à tous les représentants des collectivités territoriales et aux parlementaires leur soutien actif en signant ce manifeste et leur intervention auprès des Pouvoirs Publics.

La liste des premiers regroupements d'associations et associations signataires, par ordre alphabétique, figure au verso.

**Je, soussigné** .....

Titre .....

Adresse .....

**soutiens ce manifeste**

Date et signature précédée de "lu et approuvé"

*Prière de retourner ce  
manifeste dûment rempli  
à l'attention de  
l'Union des Associations  
du Sud-Francilien  
au FAX CENTRALISATEUR :*

**01 69 46 42 56**